



Document de position sur l'introduction de luzerne génétiquement modifiée

Le Saskatchewan Organic Directorate (SOD) s'oppose à l'introduction de luzerne génétiquement modifiée, et ce, pour les raisons suivantes.

Les normes relatives à la production biologique interdisent l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés (OGM). Une culture ne peut pas être certifiée biologique si on y détecte des traces de contamination par les OGM. Nos clients au Canada et à l'étranger exigent des produits biologiques exempts d'OGM.

1) Tous les agriculteurs biologiques utilisent les légumineuses en tant qu'élément de développement du sol dans la rotation des cultures. La luzerne est une légumineuse idéale pour fixer l'azote dans la rotation de la plupart des cultures biologiques. Si les fermes biologiques ne peuvent plus utiliser la luzerne dans la rotation des cultures, elles perdent un outil précieux pour maintenir la fertilité du sol et prévenir l'érosion, ce qui met en péril la santé et la viabilité futures de leurs terres.

2) Les fermes d'élevage biologique canadiennes ont un potentiel de croissance exponentiel. La dissémination de luzerne GM au Canada compromet leur capacité de cultiver du foin ou des granulés exempts d'OGM. En élevage biologique, l'alimentation des animaux doit être exempte d'OGM. La luzerne GM risque de causer des torts énormes aux marchés du foin, des granulés et de l'élevage biologiques.

3) Si l'élevage biologique souffre de l'introduction de la luzerne génétiquement modifiée, il va sans dire que cela causera également un tort irréparable au marché de la luzerne de semence biologique destinée à la production de foin.

4) La production de luzerne de semence biologique pour la culture des germes de luzerne destinés à l'alimentation humaine constitue un marché important, tant au Canada que pour l'exportation. Les consommateurs de luzerne de semence pour la production de germes préfèrent les semences canadiennes en raison de leur qualité et de la rigueur appliquée à la production biologique. C'est un marché en pleine croissance. L'introduction de luzerne génétiquement modifiée pourrait entraîner une perte de marché potentiel de plus d'un demi-million de livres de luzerne de semence par année.

5) Il sera impossible de confiner la luzerne GM dans les champs où elle est cultivée, et ce, pour les raisons suivantes :

- La luzerne de semence est pollinisée par les abeilles, notamment la découpeuse de la luzerne, mais aussi l'abeille domestique et plusieurs espèces d'abeilles sauvages (apoïdes) et de guêpes. Les nids des abeilles découpeuses sont normalement installés dans des abris à raison de 20 000 abeilles l'acre. Une proportion importante de ces abeilles ne revient pas aux abris; elles dérivent à une distance de plusieurs milles – en quête d'une meilleure floraison ou balayées par les orages et les vents violents. Les abeilles domestiques ont un rayon de vol très étendu, jusqu'à 4 milles. Pour prévenir le transfert génétique par la pollinisation des insectes, il faudrait prévoir une distance d'isolement de plusieurs milles entre les champs de luzerne GM et les autres. Il n'existe cependant aucun mécanisme pour séparer les zones de cultures GM des cultures classiques, et la luzerne de semence est habituellement produite dans des zones

concentrées, ce qui rend inévitables la pollinisation croisée et la contamination.

- La luzerne GM destinée à la production de foin est souvent coupée après le début de la floraison, ce qui permet aux abeilles et autres insectes pollinisateurs de transférer le pollen des cultures GM à d'autres cultures de luzerne de semence.
- La luzerne de semence produit une proportion élevée de *graines dures* qui germent plusieurs années après que le champ a été retourné. Cela veut dire qu'un champ de luzerne de semence GM pourrait contaminer des cultures de luzerne non GM semées des années plus tard.
- Les semis naturels de luzerne GM (produits à partir des racines ou des plantes montées en graine pendant la production, ou des semences dispersées dans les champs de foin, les terres incultes et les fossés) seront une source de contamination plusieurs années après la destruction d'un champ de luzerne GM.
- La pollinisation accidentelle par les champs de foin de luzerne GM que l'on a laissé fleurir contaminerait les champs dans un rayon de plusieurs milles. La contamination pourrait toucher des champs de luzerne de semence ainsi que la luzerne qui pousse dans les fossés et en bordure des champs.
- La luzerne de semence GM pourrait aussi être disséminée par le fumier du bétail ou les excréments d'animaux sauvages.

6) Plusieurs pays refuseront d'importer la luzerne de semence classique contaminée par la luzerne GM en raison de leur rejet des OGM dans les cultures et l'alimentation humaine et animale. La production de luzerne de semence est un secteur solide de l'agriculture canadienne. L'introduction de variétés génétiquement modifiées se traduira par des pertes, tant sur le marché intérieur que celui de l'exportation.

7) Le Canada est le premier producteur mondial de luzerne en granules et en cubes. Nous exportons 350 000 mètres cube de luzerne en granules et 250 000 mètres cube de luzerne en cubes. Nous perdrons une part importante de ce marché d'exportation si nos cubes et nos granules contiennent de la luzerne génétiquement modifiée.

8) L'utilisation d'une quantité moindre de pesticides annoncée par l'industrie de la biotechnologie ne s'est pas matérialisée. De fait, on a plutôt constaté l'inverse. « Des rapports de sources indépendantes des É.-U. démontrent que depuis 1996, la culture de maïs, de soja et de coton GM a entraîné une utilisation accrue de pesticides estimée à 55 millions de kilos. » (Mail & Guardian en ligne, 10 janvier 2006)

Les producteurs agricoles du Canada sont dans une situation désespérée depuis quelques années. Pour joindre les deux bouts, ils ont souvent besoin d'un ou deux revenus d'autres sources. Le seul rayon d'espoir pour l'agriculture canadienne réside dans la vigueur et la croissance persistante du secteur biologique. Depuis qu'elle est devenue une force du marché au début des années 1980, l'agriculture biologique connaît un taux de croissance d'au moins 10 % par année. Aux É.-U., la production biologique constitue un marché annuel de 10 milliards \$ dans le secteur alimentaire. (The Western Producer, 29 décembre 2005)

En conclusion, le Saskatchewan Organic Directorate recommande au gouvernement du Canada de soutenir l'agriculture biologique canadienne en adoptant les mesures suivantes : renverser la décision d'approuver la dissémination de luzerne génétiquement modifiée dans l'environnement et son innocuité dans l'alimentation humaine et animale; abolir l'importation au Canada de luzerne GM ou de luzerne contaminée par des OGM; interdire les tests, la commercialisation et toute autre forme d'introduction de luzerne génétiquement modifiée au Canada.

Résolution adoptée par le Saskatchewan Organic Directorate, 23 mars 2006.